



## Plantations d'arbres M. M. inc.

132, 1ere Avenue Ouest Tél et fax:  
Amos, QC, 873-730-2686  
Canada, J9T 1V2

## LISTE D'ÉQUIPEMENT

### DÉBROUSSAILLEURS

Le travailleur doit, selon son contrat de travail, fournir tous les outils, équipements et fournitures obligatoires et nécessaires à son travail. L'employeur remboursera les EPI selon sa *Politique des équipements obligatoires (EPI)*, qui figure au contrat de travail.

### ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES :

#### ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) OBLIGATOIRES :

- Bottes de sécurité avec embout CAN/CSA Z195\* protecteur (« bottes à cap »), répondant à la norme générale :
- Gants offrant une protection contre les blessures et une bonne adhérence;
- Pantalon forestier de sécurité non modifié, offrant une protection avant (**catégorie B**) de la norme CAN/BNQ 1923-450-M91\*;
- Casque de sécurité conforme CAN/CSA Z94.1\* : dont la date d'expiration n'est pas dépassée.
- Lunettes de sécurité et/ou écran facial : conformes à la norme CAN/CSA Z94.3\* (dont la date d'expiration n'est pas dépassée) **ou** une visière grillagée;
  - Pour l'utilisation du couteau à taillis à 3 dents : la double protection est obligatoire (*RSSTAF, Article 45*).
- Protecteur auditif (coquilles) ou bouchons conformes à la norme ACNOR Z94.2<sup>†</sup>;
- Pansement compressif à sa portée (fourni par PAMM).

#### ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) OBLIGATOIRES POUR LE DÉBROUSSAILLEUR QUI EXÉCUTE DES TRAVAUX DE SCIE À CHAÎNE, EN PLUS DE CEUX MENTIONNÉS CI-HAUT :

- Bottes de sécurité pour utilisateurs de scies à chaînes : CAN/CSA-Z195 ou NF EN ISO 17249\* contre les coups de scie;
- Pantalon certifié pour les utilisateurs de scies à chaînes : protection complète (**catégorie A**) de la norme CAN/BNQ 1923-450-M9\*.

#### AUTRES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES :

- Débroussailleuse avec protecteur de lame d'origine (garde) et lames de rechange
- Outils d'entretien pour la débroussailleuse
- Harnais de sécurité en bon état et dont le linguet de sécurité est fonctionnel
- Dossard réfléchissant (pour les périodes de chasse)
- Pour ceux qui utilisent leur véhicule personnel :
  - Permis de conduire
  - Radio de communication
  - Bidons pour l'essence de la débroussailleuse conforme CSA B376, NFPA 30 ou ULC/ORD-C142.13-1997 ou UN : en bon état, étanche, fermé hermétiquement (bouchon), bien attaché à l'extérieur du véhicule

- Bec verseur pour bidon d'essence (recommandé : bec verseur empêchant le carburant de couler automatiquement et doté d'une fonction d'arrêt automatique pour une sécurité accrue)
- Porte-bagages **extérieurs** pour le transport de l'essence
- Extincteur conforme pour véhicule : **inspecté avant le début des travaux**
- Trousse de premiers soins conforme pour véhicule
- Pour ceux qui utilisent un VTT : Casque protecteur conforme pour VTT avec visière et extincteur **inspecté avant le début des travaux.**
- Pour ceux qui utilisent leur roulotte personnelle sur les camps :  
Minimum de 9 mètres cubes avec : extincteur, système de chauffage, détecteur de fumée (avec pile en état), détecteur de propane et détecteur de CO. **Le tout inspecté avant le début des travaux.**

### **ÉQUIPEMENTS SUGGÉRÉS :**

- Literie (non fournie par PAMM) : sac de couchage, couvertures, draps, oreiller, etc.
- Débarbouillettes et serviettes (non fournies par PAMM)
- Vaisselle (non fournie par PAMM) : tasse, bol, assiette, verre, ustensiles
- Savon à lessive (non fourni par PAMM)
- Articles de toilette
- Advil, antihistaminiques, pompe pour asthme, etc. (trousse de soins spécifique personnelle)
- Lotion solaire
- Trousse de réparation (couture)
- Vêtements de travail variés, pour différentes conditions climatiques (les températures varient beaucoup dans le nord du Québec, et ce, même pendant l'été)
- Vêtements de couleurs contrastant avec le vert et le brun (pour être plus facilement repérable dans son terrain, pour des raisons de sécurité)
- Ziplock (pratique pour garder le papier de toilette et les appareils électroniques au sec)
- Sac-O-Sec ou sacs de poubelles verts (toujours utile)
- Lampe de poche
- Duct Tape (pour réparations diverses)
- Lacets en surplus pour bottes
- Boîte à lunch
- Récipient hermétique pour eau potable : 6 litres min.
- Imperméable (veste et pantalons)
- Lotion antimoustique
- Réveille-matin avec piles (interruptions quotidiennes de courant lors des transferts de génératrices!)
- Batteries
- Portable, iPod, etc., et écouteurs
- Vêtements relax et chaussures propres pour le soir au camp
- Ventilateur
- Etc.

---

\* *Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier, RLRQ c S-2.1, r 12.1, Section VI* : consulté le 2018-03-19.

† Guide *Débroussaillage, 3<sup>e</sup> édition* : DC 200-634 8, CNESST, Mai 2015.